

# OUTIL d'ACCOMPAGNEMENT

## Contrat d'accompagnement entre le porteur de projet et la structure accompagnatrice

### Objectifs

- Se mettre d'accord et définir ensemble les objectifs de l'accompagnement,
- S'engager mutuellement,
- Formaliser l'accompagnement, et notamment les engagements de chaque partie
- Crédibiliser l'accompagnement,
- Aider à avancer : si la fréquence des rencontres est indiquée dans le contrat, l'échéance même des réunions aide le Porteur de Projet à se fixer des objectifs concrets.
- Faire le bilan en cas d'échec de l'accompagnement.

### Utilisation

Le « timing » pour l'outil doit être adapté au Porteur de Projet.

En général, il faut toujours une première réunion pour connaître le Porteur de Projet, son projet dans les détails.

Si le Porteur de Projet ne craint pas de trop formaliser les réunions, il est préférable de proposer l'outil dès le début de l'accompagnement.

Attention, c'est à l'animateur de sentir l'état d'esprit du Porteur de Projet et son besoin de formaliser ou pas.

Si l'outil ne correspond pas aux besoins de l'interlocuteur, il peut produire l'effet inverse (blocage, refus d'accompagnement, etc.)..

### Intérêts

- Etre au clair dès le départ sur le contenu de l'accompagnement => évite les désillusions, permet de bien identifier dès le départ les besoins du Porteur de Projet,
- Document à opposer en cas de problème => faire attention lors de sa rédaction à ne pas s'engager sur un accompagnement qu'on ne pourra pas tenir.
- Engagement mutuel du Porteur de Projet et de l'animateur, à condition de notifier la fréquence des rencontres.
- Permet au Porteur de Projet d'avancer, à condition d'avoir noté des échéances de rencontres (en général, c'est difficile...)

### Limites

- Trop de formalisation peut inquiéter le Porteur de Projet, ne pas être adapté. Tout dépend du stade du Porteur et du projet,
  - Un des intérêt réside dans le fait de se fixer des fréquences de réunions alors que c'est une des plus grosses difficultés lors de l'élaboration du contrat.
- Attention à bien amener l'outil et à bien expliquer ses intérêt sinon, il est inutile de le présenter (« paperasse supplémentaire » alors mal perçue par le Porteur de Projet)

### LE CONCEPTEUR

Accueil Paysan 22 s'est inspiré d'un document de l'AFIP Basse Normandie

Accueil Paysan 22  
BB 70332

22193 Plérin cedex

02 96 58 01 79

rejane.debroise@accueil-

paysan.com

### SUPPORT

Version informatique du contrat à adapter pour chaque accompagnement - WORD  
Version papier en 2 exemplaires minimum.